

SEANCE PUBLIQUE DU 20 DECEMBRE 2012

REUNION PUBLIQUE DU 20 DECEMBRE 2012

Présidence de M. Claude KLENKENBERG. Président.

Mmes ABAD-PERICK et FRESON siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Greffière provinciale et M. le Gouverneur assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 h 30.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 20 décembre 2012 ouverte.

M. RASSAA, vous avez des Conseillers à excuser ?

M. RASSAA. - Non.

M. LE PRESIDENT. - M. HODY.

M. HODY. - M. Gillon et Mme MAQUINET auront un peu de retard.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- Nous sommes au complet.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur CULOT ?

M. CULOT.- M. GILBERT arrive.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- Nous sommes au complet.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour complémentaire****III.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

SEANCE PUBLIQUE DU 20 DECEMBRE 2012

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 29 novembre 2012.

Je donne la parole à Mme la Première Secrétaire pour la lecture du résumé de la réunion du 29 novembre 2012.

(Mme ABAD-PERCIK, Première Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 29 novembre 2012).

M. LE PRESIDENT.- Merci Mme la Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

IV.- Communication de M. le Président

M. LE PRESIDENT.- Une réunion du Bureau du Conseil s'est réunie ce jour avant la séance du Conseil, laquelle réunion était consacrée aux documents suivants : représentation provinciale au sein de l'ASBL « Association des Provinces Wallonnes (A.P.W.) » - document 12-13/080 et représentation provinciale au sein de « L'Intercommunale de Soins Spécialisés de Liège (ISoSL) » - document 12-13/081.

Ces documents sont déposés sur vos bancs.

Je vous rappelle qu'au terme de la séance publique de ce jour, se tiendra une séance à huis clos qui portera sur 1 dossier.

Vous trouverez, également, sur vos bancs : l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour et l'addenda.

Il est remis dans les locaux respectifs des groupes politiques: les cartons de vœux, les enveloppes ainsi que les timbres.

Par ailleurs, comme les années précédentes et à l'initiative du Collège provincial, un ballotin de pralines, confectionnés par l'IPES de Waremme, sera également remis à chaque membre de notre Assemblée. Les ballotins seront distribués après la séance à huis clos dans le couloir menant à la salle du Conseil.

J'invite les Conseillers à se présenter, à la fin de la

SEANCE PUBLIQUE DU 20 DECEMBRE 2012

séance, auprès de M. Patrick ROUFOSSE, pour la remise de votre carte de légitimation.

V. - Questions d'actualité

M. LE PRESIDENT. - Sept points figurent à l'ordre du jour des questions d'actualité. Vous trouverez cet ordre du jour sur votre banc.

Les questions A01, A02 et A03 étant du ressort de M. le Député provincial, Vice-président, Georges PIRE, ont été regroupées.

**Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial sur les cars de dépistage de la Province de Liège.
(document 12-13/A01)**

M. LE PRESIDENT. - Je donne la parole à M. André GERARD. Vous avez la parole M. le Conseiller.

M. André GERARD, Conseiller provincial (à la tribune) - Merci M. le Président. Chers Collègues. Le groupe ECOLO, par l'entremise de notre ancien chef de groupe, Jean-Marie BECKERS, entre autres, s'est déjà exprimé sur le sujet. Je sais que d'autres en ont fait leur credo, je salue d'ailleurs au passage leur ténacité. Les réponses que vous avez fournies à ces diverses occasions ont reçu toute l'attention du groupe ECOLO.

M. le Député, vous nous aviez affirmé à cette époque, en résumé, que nous étions dans l'erreur en nous inquiétant de la sorte et que, médicalement, nos craintes n'étaient pas justifiées. Vous nous avez également affirmé le caractère supplétif du service rendu à la population ainsi que le souci de construire en partenariat avec les médecins.

Notre inquiétude semblait finalement n'être, à vous entendre que le reflet des affirmations de quelques médecins non représentatifs.

Aujourd'hui, j'espère que vous aurez la sagesse de revoir votre propos car les médias se dont l'écho de réactions plus large des professionnels spécialisés et non centralisés sous-localement

SEANCE PUBLIQUE DU 20 DECEMBRE 2012

comme vous tentiez de nous le faire croire. Ces derniers dénoncent une politique de dépistage inutile voire dangereuse. Une partie de ces professionnels va même jusqu'à comparer, grâce à votre action, nos citoyens à des rats de laboratoire. Que voilà une bien triste et regrettable comparaison ; j'espère que de cela vous en conviendrez.

Vous avez été invité ce 13 décembre par Mme la Ministre de la Santé, Mme Laurette ONKELINX, afin de clarifier les choses. Vous êtes parvenu à décliner l'invitation et donc une nouvelle rencontre a été fixée le lundi 17 décembre. J'ai appris, que cette fois, vous avez eu la politesse de répondre favorablement et d'accepter de prêter une oreille attentive à une position différente à la vôtre. J'ose même aller jusqu'à espérer que vous nous ferez l'honneur de pouvoir partager les résultats de cette entrevue mais surtout les engagements que vous avez pris au nom de notre Province tant sur le fond que sur la forme. J'en suis d'ores et déjà toute ouïe.

Au passage, je tiens à souligner que je suis personnellement navré de voir ainsi considérer le corps médical comme postier, téléphoniste, archiviste de vos services.

Au regard de ces réactions de plus en plus soutenues par les professionnels, nous sommes, semble-t-il, en mesure d'affirmer les 5 faits suivants : Non, M. le Député, le dépistage organisé n'est pas sans risque, contrairement à ce que vous avez toujours affirmé, et ce ne sont plus les conseillers qui l'affirment mais des professionnels de la médecine spécialisée. Non, M. le Député, votre action n'a pas de caractère complémentaire et supplétif, il est purement et simplement un test qui permet de constater des choses que les médecins savent déjà pour ce qui est de leur patientelle actualisée. Non, M. le Député, vous n'apportez pas d'aide aux praticiens souvent obligés de rechercher des personnes qui ne sont plus passées par leur cabinet depuis parfois plusieurs années et dont les coordonnées ne leur sont plus connues. Non, M. le Député, l'action n'est pas construite en partenariat avec les professionnels de la santé, en tout cas, pas ceux que vous sollicitez pour transférer les résultats aux patients voir contraignent à terminer le travail de la Province. Non, M. le Député, le dépistage tel que pratiqué n'a rien à voir avec la prévention car la manière dont il est présenté aux gens laisse

SEANCE PUBLIQUE DU 20 DECEMBRE 2012

penser aux personnes qu'il se suffit à lui-même, ce qui est faux.

Pour terminer, une dernière question : M. le Député, vous avez affirmé récemment aux médias que si le dépistage ne devait sauver qu'une personne, vous persisteriez. Si je prends en compte les affirmations des médecins tel que rapportées, affirmant que l'exposition en l'occurrence aux radiations tend à mettre chaque personne en danger potentiel et est de nature à pouvoir provoquer de graves séquelles pour l'avenir. Alors, je souhaite vous poser la question de savoir ; quelle proportion de la population êtes-vous prêt à mettre en danger pour un hypothétique sauvetage ?

Je vous remercie.

**Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial sur les cars de dépistage de la Province de Liège.
(document 12-13/A02)**

M. LE PRESIDENT. - Je donne la parole à M. Jean-Paul BASTIN.

M. BASTIN, Conseiller provincial (à la tribune). - Merci M. le Président. Chers Collègues, M. le Gouverneur, je ne serai pas long et ne reviendrai pas sur l'essentiel du débat et de nos propos lors de la dernière séance du Conseil provincial même si je ne doute pas que lors des prochaines séances nous y reviendrons quant au débat de fond.

Ceci est une question d'actualité, donc je me contenterai de quelques lignes.

Néanmoins, suite à notre dernière réunion de nouveaux éléments sont intervenus et notamment suite à une interpellation du GLAMO, Groupement liégeois l'Association des Médecins omnipraticiens de la Ville de Liège, une réunion de concertation a été convoquée par Mme la Ministre de la Santé, Mme ONKELINX, à laquelle M. le Député Vice-Président, étiez invité ainsi que M. le Gouverneur, le Président de cette association de la médecins généraliste, un médecin collaborateur de la Ministre et cette réunion, comme mon collègue vient de le signaler avait été convoquée le 13 décembre dernier. Apparemment, tout le monde n'avait pu se libérer pour cette journée-là étant donné la disponibilité de certains participants à cette réunion, elle a été

SEANCE PUBLIQUE DU 20 DECEMBRE 2012

reportée à ce lundi 17 décembre qui était le jour de clôture pour déposer une question d'actualité donc nous n'en avons pas eu au moment où nous déposons ces questions, le contenu. Entre temps, la Libre Belgique de ce mercredi a titré que la Ministre de la Santé soutenait les praticiens, la proposition avancée par le GLAMO et l'AMGF, l'Association des Médecins généralistes de l'est-francophone, signalant - demandant que seuls les médecins généralistes, donc apparemment seulement 1, 48 % de la population ne disposeraient pas de médecin généraliste pourraient inviter les différentes personnes à se présenter aux différentes démarches de dépistage. Cette proposition aurait été appuyée par le Cabinet de Mme Laurette ONKELINX, en la personne du Docteur VERKRUYSSSE, par ailleurs, depuis notre dernière rencontre, M. le Député me répondait que seule une association se plaignait des services des cars de dépistage. Le Député aura constaté que outre le GLAMO, l'AMGF dont je viens de parler, également l'Association des Médecins de Grivegnée, l'Association des médecins généralistes de la Basse-Meuse, le Forum des Associations des généralistes de la Communauté française étaient venus grossir le rang officiel des personnes, on va dire, dubitative par rapport aux services des cars de dépistage.

M. le Député, pouvez-vous informer les membres de Conseil sur la tenue de cette réunion et surtout sur les suites qui sont envisagées dans le cadre de la Politique de la Santé de la Province.

Je vous remercie d'avance et à bientôt.

**Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial sur l'appel à projets de la Région wallonne sur la propreté publique et la lutte contre les déchets sauvages.
(document 12-13/A03)**

M. LE PRESIDENT. - Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial sur l'appel à projets de la Région wallonne sur la propreté publique et la lutte contre les déchets sauvages. Je donne la parole à M. Luc LEJEUNE.

M. LEJEUNE. - M. le Gouverneur, Chers Collègues, une question d'actualité qui porte sur un appel à projets de la Région

SEANCE PUBLIQUE DU 20 DECEMBRE 2012

wallonne sur la propreté publique et la lutte contre les déchets sauvages.

La Wallonie lance un appel à projets portant sur la propreté publique et la lutte contre les déchets sauvages, dont l'objectif est de financer des actions originales et novatrices afin de prévenir, réduire et gérer les déchets sauvages, cet appel à projet vise entre autre les communes, les intercommunales et les provinces. Comme vous vous en rappelez, notre ancienne collègue, Marie-Claire Binet, était déjà intervenue pour une intervention de la Province de Liège en faveur d'une Province plus propre. La Province de Liège ne pourrait-elle pas, dans le cadre de ses compétences liées à la supracommunalité répondre à l'appel à projets et aider ainsi les communes à lutter contre ce fléau de la malpropreté et des déchets sauvages.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci M. le Conseiller, je donne à présent la parole à M. le Député provincial, Vice-président, Georges PIRE, pour la réponse du Collège provincial.

M. PIRE, Député provincial - Vice-président (à la tribune). - Merci Monsieur le Président, mes Chers Collègues.

Tout d'abord, je voudrais remercier nos deux collègues, à propos du Service du Dépistage, pour l'intérêt viril qu'ils portent au Service provincial de Dépistage mobile. Je ne peux évidemment que m'en réjouir, je pense que c'est une politique importante de la Province de Liège et c'est bien qu'on puisse aborder ce sujet autant de fois qu'il le faut, à différents égards, notamment au niveau de la pertinence et quant aux modalités.

Pour les dates, plusieurs dates avaient été proposées dont celle du jeudi 13 décembre matin, indépendamment, on a l'air de dire que c'est un peu suivant les humeurs du Député, indépendamment de la tenue du Collège hebdomadaire, nous étions réunis ici, Place Saint-Lambert, dans des circonstances émotionnelles, premier anniversaire de la fameuse tragédie du 13 décembre 2011.

Dès lors, et je regrette toujours un peu le ton des gens qui s'expriment sans trop bien savoir, je dis simplement que j'ai

SEANCE PUBLIQUE DU 20 DECEMBRE 2012

préférée, en effet, dès le moment où j'étais invité, choisir la date du lundi à 20h00 et ce n'est nullement une humeur, une fantaisie ainsi que, et ça je regrette profondément, que ça vient d'être évoqué.

Bref, comme convenu avec le Cabinet de la Ministre fédérale de la Santé, Madame Laurette ONKELINX, que je remercie d'ailleurs, une réunion en effet s'est déroulée ce lundi 17 décembre 2012 avec des responsables de cercles de médecins généralistes, j'y reviendrais d'ailleurs, et sous la Présidence du Docteur Bernard VERCRUYSSSE, Président du Conseil fédéral de ces cercles, je dis d'emblée que ce sont des organisations dont la création est récente, qui est, par ailleurs, le collaborateur de la Ministre fédérale.

Vous avez évoqué l'invitation qui était faite à Monsieur le Gouverneur, qui lui-même dès le moment où il s'agit d'une politique de la Province a écrit à la Ministre pour dire qu'en effet, il était très attentif à toutes les missions qu'on voulait bien lui confier mais qu'en l'occurrence, il ne sentait évidemment pas directement concerné par la réunion qui visait le fond d'une politique provinciale, je pense d'ailleurs qu'il est là pour le confirmer.

Etaient également présents à cette rencontre, des représentants de l'Université de Liège ainsi que des chefs de service de la Province de Liège.

Je crois qu'il s'agit de problèmes importants qui doivent être abordés avec la clarté et la sérénité qu'il convient. Donc les objectifs étaient à propos de la politique des dépistages de la Province de Liège : d'examiner les points de vue de chacun. De la Province et des acteurs de santé concernés, les médecins spécialistes mais également les médecins généralistes. S'il est vrai que l'entente n'est pas toujours cordiale, et le monde scientifique, Université de Liège en particulier et nous avons le privilège effectivement de pourvoir y compter des spécialistes de niveau mondial.

Deuxième objectif, vérifier que les examens pratiqués par la Province ne puissent en aucune manière être perçus comme redondant ou faisant double emploi ou multiples emplois avec d'autres examens pratiqués par ailleurs.

Et enfin, et pas le moindre d'ailleurs, analyser les modes de communication entre toutes les parties.

SEANCE PUBLIQUE DU 20 DECEMBRE 2012

D'emblée, la Province confirmée sa position qui est celle qui a toujours été la sienne d'ailleurs, de réexaminer, de réévaluer toutes les politiques pratiquées, qui le sont, rappelons-le quand même, dans l'intérêt de nos concitoyens, avec le crédit scientifique de l'Université de Liège et qui partent évidemment de l'objectif de la bonne santé de l'ensemble de la population de la province de Liège.

Alors, la réunion et je ne vais pas rentrer dans trop de détails et surtout pas polémique, puis je pense aussi que les médecins parlent aux médecins, il y eu un exposé par les responsables provinciaux qui a d'ailleurs été fait sur l'origine de nos différents dépistages, et pas tomber ici dans le travers de rappeler les années 30, la tuberculose, le fléau de l'époque, mais cet exposé a insisté en effet sur la constante évolution de nos campagnes et sur l'adaptation permanente, je dirais aux grands défis de santé publique, aux grands fléaux, et en adaptant bien sur aussi les politiques aux techniques qui résultent des progrès médicaux.

Nous ne pouvons vraiment que nous réjouir de la qualité des échanges qui s'en sont suivis, non seulement sur le plan de la communication entre les personnes que sur les plans technique et médical. Aucune polémique, avec un certain moment un responsable d'un cercle qui a été minorisé par d'autres mais je ne veux vraiment pas ouvrir cette polémique à cette tribune, ce n'est pas l'endroit.

Et je dois dire que les médecins généralistes ont d'ailleurs manifesté leur satisfaction et leur intérêt de pareilles rencontres. Avis que je partage entièrement, il faut dire que ce sont des personnes qui sont très occupées et qu'il est difficile de trouver des moments qui leur conviennent.

J'ai rappelé d'ailleurs notre volonté, depuis des années, de les rencontrer, d'être à leur écoute et j'ai rappelé d'ailleurs le lancement de la campagne « mammobile » car c'est vraiment cette campagne là qui a été effectivement à l'origine de la continuation du Service des Cars de la Province.

Et d'ailleurs, à cette époque là, nous avons visité les 84 communes et le canevas des rencontres était toujours le même : rencontre avec les autorités communales qu'on mettait à 18h, Province amie des communes, rencontre avec la population et à 20h30, rencontre avec les médecins généralistes. Le résultat n'a pas toujours répondu à l'attente. Ce fut d'ailleurs aussi le cas lors d'autres démarches, dès le moment où nous voulions simplement

SEANCE PUBLIQUE DU 20 DECEMBRE 2012

faire partager le résultat de campagnes, de recherches auxquelles la Province a été associée. Mais c'est ainsi et je le constate.

Il y a un élément nouveau, c'est le regroupement effectivement des médecins généralistes en cercles et qui doit permettre, en effet, un meilleur contact avec eux, qui doit en tout cas permettre de structurer les contacts avec les représentants des médecins généralistes.

Mais revenons à la réunion de ce lundi. Nous avons donc confirmé notre position, à savoir l'ouverture, la possibilité d'évaluer tous les dépistages qui peuvent toujours être adaptés. C'est ce qu'on fait depuis toujours.

La discussion portait bien sur le rôle du médecin généraliste, rôle tant en amont qu'en aval. Notre préoccupation a toujours été de privilégier le médecin généraliste comme interlocuteur et nous avons marqué notre accord, c'est une proposition d'un responsable, d'un cercle, celui qui est la coupole de Liège et de Huy-Waremme, et relayé par aussi celui de l'Est francophone, entendez notamment l'arrondissement de Verviers, marquer notre accord pour le, et je répète ce qu'il a dit, concerner davantage encore le médecin généraliste et le placer véritablement au cœur de nos campagnes. Ca c'est tout à fait fondamental, ça a toujours été notre préoccupation, c'est un peu dommage de devoir en parler par ailleurs et certains s'expriment dans la presse sans concertation.

Bref, je peux vous affirmer que pour la majorité, à l'exception de l'un peut être, que la majorité des participants cette rencontre a été constructive et a permis de dégager des pistes de réflexion, des pistes de travail.

Et le Président du Conseil fédéral des cercles de médecins généralistes, donc le Président national a proposé que ces discussions, il présidait d'ailleurs la réunion, puissent être continuées dans les prochaines semaines dans des groupes de travail rassemblant les cercles de médecins généralistes et les responsables des services provinciaux et également le monde scientifique, entendez l'Université et autres spécialistes.

Deux aspects au moins devront être étudiés lors de ce groupe de travail, d'une part les modalités d'information de la population et de communication avec les médecins généralistes, notamment en utilisant les moyens modernes de communication, entendez l'informatique. Il est vrai que quelqu'un a rappelé, un médecin généraliste, nous ne sommes pas les secrétaires de la

SEANCE PUBLIQUE DU 20 DECEMBRE 2012

Province où les agents administratifs. Il est évident et sans rentrer dans trop de détails mais enfin, le DMG, le DGM+, donc effectivement on peut par des moyens informatiques alimenter les dossiers des médecins généralistes et le faire de manière qui soit très simple et très efficace.

D'autre part, la pertinence de chaque dépistage doit pouvoir être, comme cela a toujours été le cas, excusez moi de me répéter, évaluée par les acteurs concernés : médecins spécialistes, médecins généralistes, monde scientifique dont l'Université de Liège.

De plus, enfin et pas des moindres, l'approche « économie de la santé » j'ai eu l'occasion de le rappeler d'ailleurs à cette tribune encore lors d'une dernière séance, l'approche économie de la santé doit également être une de nos préoccupations.

Afin d'évaluer les résultats de ces rencontres, de ces groupes de travail, auxquels je ne participerai pas, excusez-moi mais je ne suis pas médecin et les médecins parlent aux médecins, une séance plénière sera organisée, proposée d'ailleurs par le Président fédéral, d'ici six mois, sous la présidence d'ailleurs du même Président du Conseil fédéral des cercles de médecins généralistes, le Docteur Bernard VERCRUYSSÉ. Je tiens d'ailleurs et je profite de cette tribune pour le remercier publiquement pour son rôle extrêmement actif et constructif.

J'ai d'ailleurs précisé, pour autant que de besoin, que les campagnes de dépistage ne résultent pas du fait de ma fantaisie, je ne réveille pas le matin en me disant « tiens, on inventerait bien un dépistage », mais bien d'une analyse sur les plans scientifique, financier et économique, d'une problématique de santé publique, par des experts scientifiques et par des acteurs de la santé en général.

En conclusion et comme précisé dans la déclaration de politique générale le Service de Dépistage mobile qui organise au profit de sa population des campagnes uniques en Belgique, continuera, en collaboration avec les médecins spécialistes et généralistes, sa réorganisation entamée déjà dans le courant de la précédente législature, avec pour objectif de maintenir un service toujours gratuit au service des citoyens et en remplaçant le médecin généraliste vraiment au cœur de nos campagnes.

J'ai dit, je vous remercie.

Autre question d'actualité sur l'appel à projets portant sur

SEANCE PUBLIQUE DU 20 DECEMBRE 2012

la propreté publique et la lutte contre les déchets sauvages, posée par notre collègue Luc LEJEUNE.

Je voudrais d'abord le remercier effectivement pour cette question car il propose effectivement d'amener le sujet au niveau de la supracommunalité mais là, le Député-Président, André GILLES, le fera et merci donc d'avoir rappelé cette démarche de la Région Wallonne et que en fait une démarche concertée, structurée puisse être menée à l'attention de l'ensemble des Communes de la Province de Liège.

Je profite évidemment, normalement c'est le Député - Président qui devrait répondre à cette question et voilà mais par ailleurs, c'est évidemment l'occasion et je vous en remercie d'ailleurs de rappeler que la Province de Liège et ses services n'ont pas attendu un quelconque appel à projet pour nous soucier de cette problématique, qui relève, je tiens à le rappeler, de l'autonomie locale et en particulier de l'autonomie des Communes.

Mais, la Province, amie des Communes et ses Services Techniques Provinciaux en particulier et notamment le Département Développement Durable sont évidemment, depuis des années, particulièrement attentifs à toute démarche à entreprendre dans ce domaine particulier des actions dans la gestion des déchets.

Ainsi, les services provinciaux ont bien sûr eu connaissance de cet appel à projets de la Région et mènent d'ores et déjà une importante réflexion sur la question qui permettra d'ailleurs, M. le Député-Président, M. le Président, qui permettra d'alimenter la Coordination provinciale et nous avons bien retenu la date du 31 janvier 2013, date ultime pour la réponse.

La Province de Liège porte, comme je viens de le dire, une grande attention à la problématique des déchets, et mène plusieurs actions.

Un. Diverses actions de communication à l'attention de ses agents et du citoyen, les agents de la Province cela représente déjà une population importante et ces actions sont mises en œuvre lors de la participation à des salons, à travers notre stand Spie², ou feront l'objet de communication extérieure ou sur l'Intranet provincial.

SEANCE PUBLIQUE DU 20 DECEMBRE 2012

Des campagnes de sensibilisation responsabilisantes, excusez-moi l'euphémisme, sont également menées en interne, au sein de nos propres établissements mais encore plus particulièrement au sein de nos établissements scolaires.

Les principaux objectifs de ces campagnes de sensibilisation sont, d'une part, la promotion du tri des déchets, pour en assurer la meilleure valorisation possible, le déchet ultime, et d'autre part, la prévention de leur production de ces déchets en mettant, notamment, en évidence les choix responsables qui s'offrent quotidiennement à tout un chacun.

L'ensemble de ces politiques n'a qu'un seul objectif : la définition et mise en place dans nos établissements d'un Système de Management Environnemental, volonté affirmée du Collège provincial, qui permettra d'aboutir à des plans d'action ciblés et des propositions de bonnes pratiques à adopter.

Ils pourront, bien entendu, être communiqués aux pouvoirs locaux et aux organisations qui le souhaitent dans le cadre de l'action supracommunale que le Département Développement Durable va mener. Dans ce cadre, ce Département apportera toute son aide et son expertise, et elle est réelle, dans les différents dossiers menés par les Communes et cela via sa propre action ou celle de la Coordination provinciale des Pouvoirs Locaux, je viens de le rappeler.

La Province de Liège est également active en la matière au travers d'un partenariat actif avec l'intercommunale Intradel, à laquelle elle octroie annuellement un budget de 500.000€ pour la réalisation d'actions de sensibilisation à l'attention des citoyens.

En ce qui concerne la problématique des déchets sauvages, elle est aussi, tristement réelle et j'en conviens. La production de ces déchets sauvages constitue de fait une infraction environnementale et les communes disposent de plusieurs moyens d'action à cet égard. Bon nombre d'entre eux sont répressifs. C'est d'ailleurs dans ce cadre que la Province de Liège met à la disposition des Communes qui en font la demande via des conventions, des fonctionnaires sanctionneurs chargés de

SEANCE PUBLIQUE DU 20 DECEMBRE 2012

réprimer ce genre de comportement. Plusieurs Communes sur notre territoire ont déjà fait appel à eux...

Bien au-delà de cette mesure, la Province de Liège est à l'écoute de toutes les demandes et suggestions de Communes pour leur assurer un soutien adéquat à travers son Département Développement Durable.

Cela étant, comme je vous l'ai annoncé au début de mon intervention, le Département Développement durable de la Province de Liège est en train de travailler, d'élaborer un projet visant l'information du citoyen pour la prévention des déchets sauvages, et il sera proposé dans le cadre de l'appel évoqué qui, je n'en doute pas, retiendra toute l'attention du Ministre de la Région Wallonne.

Je vous demande donc encore un peu de patience et je ne manquerai pas de revenir devant ce conseil lorsque celui-ci sera plus abouti.

J'ai dit, je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Je vous remercie. M. le Gouverneur ?

M. LE GOUVERNEUR (de son banc). - J'ai effectivement été invité par Mme la Ministre de la Santé à assister à cette réunion concernant les cars de dépistage. Je n'y pas participé puisqu'elle ne m'était pas destinée, elle était destinée au Président du Collège provincial et non pas celle de Commissaire du Gouvernement... Simplement pour précision de mon absence lors de cette réunion.

M. LE PRESIDENT. - Merci pour cette précision M. le Gouverneur.

**Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial sur la Convention des Maires pour une Energie Locale Durable.
(document 12-13/A04)**

M. LE PRESIDENT. - Les questions A04, A05, A06 et A07 étant du ressort de M. le Député provincial-Président, André GILLES, ont

SEANCE PUBLIQUE DU 20 DECEMBRE 2012

été regroupées, à savoir : question d'actualité d'un membre du Conseil provincial sur la Convention des Maires pour une Energie Locale Durable. Je donne la parole à M. Alain DEFAYS.

M. DEFAYS, Conseiller provincial (de son banc). - La question est claire, j'attends la réponse de M. le Député-Président. Je ne doute pas qu'elle soit toute aussi claire.

M. LE PRESIDENT. - Merci M. DEFAYS.

Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial sur l'accord de coopération Province de Liège/Communauté germanophone. (document 12-13/A05)

M. LE PRESIDENT. - Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial sur l'accord de coopération Province de Liège/Communauté germanophone. Je donne la parole à M. Freddy MOCKEL.

M. MOCKEL, Conseiller provincial (à la tribune). - M. le Président, chers Collègues. Un nouvel accord de coopération entre la Province de Liège et la Communauté germanophone va se négocier entre l'Exécutif des deux entités. Il devrait normalement entrer en vigueur dès le début de l'année prochaine plus rétroactivement.

Voici mes questions. Le début des pourparlers serait imminent voire entamé. Question, un calendrier a-t-il déjà été fixé ? Quel délai le Conseil (entendre Collège) provincial se donne-t-il pour aboutir et présenter l'accord au Conseil provincial ?

Deuxième question, quelle est la durée privilégiée par le Collège pour cet accord puisque dans le passé, les accords avaient des durées différentes.

Troisièmement, le groupe ECOLO du Conseil provincial avait suggéré lors du dernier débat budgétaire d'augmenter de façon vraiment substantielle le volume de cet accord et pas seulement en s'alignant sur la hausse des impôts provinciaux. Le montant sera bien entendu le résultat des négociations, je ne demande pas au Collège provincial de dévoiler des chiffres avant même d'avoir négocié. Néanmoins, nous considérons que doubler, voire tripler le volume de l'accord serait un pas dans la bonne direction. Serait-

SEANCE PUBLIQUE DU 20 DECEMBRE 2012

ce un ordre de grandeur envisageable par le Collège ?

Quatrièmement, vu la situation budgétaire actuelle à la BRF, le Collège provincial envisagerait-il d'augmenter de manière substantielle dans le nouvel accord de coopération, la somme prévue pour la radio publique germanophone, l'actuel accord de coopération prévoit un montant de 75.000€.

Je vous remercie d'avance pour l'attention que vous allez porter à mes questions.

**Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial sur la réforme de l'enseignement supérieur.
(document 12-13/A06)**

M. LE PRESIDENT. - Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial sur la réforme de l'enseignement supérieur. Je donne la parole à M. Matthieu CONTENT.

M. CONTENT, Conseiller provincial (à la tribune). - Merci M. le Président. Chers Collègues. M. le Président du Collège provincial, vous avez probablement comme moi, suivi ces derniers jours les différentes prises de positions concernant la réforme de l'Enseignement supérieur préparée et négociée actuellement par le Ministre de l'Enseignement supérieur, Jean-Claude Marcourt.

Cette réforme a pour objectif principal de redéfinir le paysage de l'enseignement supérieur autour de l'ARES et de pôles géographiques d'enseignement.

La Haute Ecole de la Province de Liège sera évidemment partir intégrante de cette réforme comme tout établissement d'enseignement supérieur. Elle sera probablement amenée à collaborer plus avec les établissements d'enseignement supérieur liégeois, comme l'Université de Liège, l'HELMO, la HEL etc.

La réforme n'a pas encore été adoptée par le Gouvernement et elle se trouve toujours dans une phase de négociation entre les différents partenaires. Cependant, nous avons pu observer un certain nombre de réactions de la part du monde de l'enseignement supérieur. Quelle en est votre vision ?

SEANCE PUBLIQUE DU 20 DECEMBRE 2012

Avez-vous déjà eu des contacts avec les différents établissements liégeois afin de préparer l'application de cette réforme ? Savez-vous déjà quels services pourraient éventuellement être mutualisés au sein du pôle liégeois ? Les étudiants des différentes hautes écoles liégeoises auront-ils aux services de l'Ulg et vice et versa ?

Un élément de la réforme concerne les formations identiques proposées par différents établissements sur un territoire proche. En effet, deux établissements distants de moins de 10km ne pourraient plus organiser la même formation et celui qui aurait moins de 20 étudiants inscrits dans cette filière devrait la fermer. Ce point est encore en négociation et pourrait être modifié mais il pose tout de même la question de la collaboration entre les établissements au sein du pôle géographique.

Je sais que la HEPL propose déjà quelques formations avec l'HELMO, ce que je salue et encourage. Avez-vous pensé à cet aspect de la réforme et avez-vous déjà pu échanger avec les autres établissements liégeois afin d'engager une dynamique de coopération et d'éviter ainsi une logique de concurrence contre-productive.

Je vous remercie.

**Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial sur la rationalisation des services de maintenance et de sécurité des réseaux de gaz dans la région de Verviers.
(document 12-13/A07)**

M. LE PRESIDENT. - Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial sur la rationalisation des services de maintenance et de sécurité des réseaux de gaz dans la région de Verviers. Je donne la parole à M. Marc HODY.

M. HODY, Conseiller provincial (à la tribune). - M. le Président. M. le Gouverneur, Mme et MM. les Députés, Chers Collègues, Mme la Greffière. M. le Député-Président, vous avez probablement été attentif, j'en suis sûr, ces derniers jours aux tensions qui existent entre la Direction de TECTEO et les travailleurs du Centre de maintenance et de sécurité des réseaux de gaz de Dison.

SEANCE PUBLIQUE DU 20 DECEMBRE 2012

Selon nos informations, une invitation vous a été adressée afin de vous rencontrer en votre qualité de Président de TECTEO Group.

Etant donné l'implication majeure de notre Province dans le capital de la société et la nature de la mission de service public rendue, nous aurions souhaité solliciter de votre part une analyse de la situation et les perspectives de sortie de crise.

D'ores et déjà, je vous remercie pour votre réponse.

M. le PRESIDENT - Je donne à présent la parole à M. le Député provincial-Président, André GILLES, pour la réponse du Collège provincial.

M. GILLES, Député provincial - Président (à la tribune). - M. le Gouverneur, M. le Président, Mme la Greffière, Chers Collègues,

Qu'il y ait un peu de tension sur le réseau, cela me paraît normal... mais bon...

Tout d'abord, je remercie M. le Conseiller DEFAYS de son intérêt pour deux thématiques importantes que le Collège provincial porte et défend avec conviction : la supracommunalité et le développement durable.

A cette occasion, je tiens à rappeler quelques actions provinciales qui ont été construites dans la perspective de cette vision d'avenir.

Concernant l'énergie locale durable, la Province de Liège, en plus des nombreuses actions entreprises et menées à bien au sein même de son propre parc immobilier, a décidé de participer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre sur son territoire.

Elle mène, auprès de ses agents et du citoyen, de nombreux projets d'information et de sensibilisation sur les économies d'énergie. Elle octroie également un subside pour l'installation

SEANCE PUBLIQUE DU 20 DECEMBRE 2012

de panneaux solaires thermiques, qui entraînent une économie directe de CO₂.

Ces actions contribuent à la préservation de l'environnement et au maintien de la qualité de vie de chacun. Elles doivent, pour leur réussite, être entreprises sur base d'une démarche volontaire, seul gage de l'adhésion aux nécessaires changements de mentalité.

Je suis particulièrement confiant en la matière car, très régulièrement, des établissements provinciaux, des communes et des écoles sollicitent, auprès du Département du Développement durable, des informations et des supports de communication pour la mise en œuvre d'actions dans leurs établissements.

La Province de Liège, territoire pertinent qui regroupe 84 Villes et Communes, se positionne clairement en tant qu'opérateur de la supracommunalité. Elle apporte et continuera d'apporter son soutien à toutes les entités qui désirent entreprendre ou mènent déjà des actions, notamment en matière d'économies d'énergie, mais elle défend également l'autonomie communale et l'initiative de chacun.

La Province n'est pas la seule à se préoccuper du développement des énergies renouvelables. TECTEO, groupe au sein duquel la Province de Liège est actionnaire majoritaire, y porte également la plus grande attention. C'est d'ailleurs là la mission de sa marque TECTEO Energy.

C'est dans le cadre de cet objectif commun d'information des communes sur les choix qui s'offrent à elles, pour le développement des énergies renouvelables, que TECTEO Energy a organisé, ce 13 décembre dernier, le colloque « Rencontres pour des éco-communes durables ». A cette occasion, deux démarches basées sur l'engagement volontaire, ont été présentées : la « Convention des Maires pour une Energie Locale Durable » et « Je m'engage pour le climat ».

Soyez assurés, Monsieur le Conseiller provincial, Cher Alain, que cette information continuera d'être relayée, en partenariat avec TECTEO Energy, bras armé de la Province de Liège en la matière, auprès des Villes et Communes par le Département

SEANCE PUBLIQUE DU 20 DECEMBRE 2012

du Développement durable. Nous en avons causé encore récemment au Conseil d'Administration de TECTEO S.A., n'est-ce pas M. DRION ?

M. le Conseiller MOCKEL comme vous m'interrogez à propos de l'accord de coopération entre la Province de Liège et la Communauté germanophone, je vous répondrai avec le plus de précision possible, tout en sachant que je ne peux dire, je crois que vous en convenez vous-même, que ce qui est et certainement pas affirmer ce qui n'est pas encore établi de commun accord, vous en conviendrez.

D'emblée, je tiens à vous rassurer. Le début des pourparlers pour élaborer un nouvel accord est imminent et le calendrier des futures réunions préparatoires se précise. Nous aboutirons avant les grandes vacances comme l'a d'ailleurs souhaité à M. le Ministre-Président Karl-Heinz LAMBERTZ.

Pour ce qui est de la durée que couvrira ce futur accord, je ne peux préjuger du résultat des négociations puisque nous en sommes qu'à l'entame. La concertation entre personnes responsables l'envisagera. Vous comprendrez donc aisément que je ne peux vous en dire davantage aujourd'hui à ce sujet.

Concernant votre réflexion sur ce que vous appelez « le montant » de l'accord, permettez-moi là aussi d'être prudent et de ne pas citer de chiffres sans fondement. Il faut savoir parfois distinguer la sagesse et les responsabilités d'une part de l'euphorie et la précipitation d'autre part.

Pour ce qui est du soutien apporté par la Province de Liège à la BRF, il s'agit bien entendu d'un point qui devra être traité dans ce futur accord. Il mérite d'ailleurs une attention toute particulière car je pense que la communication, à tous égards, et à tous niveaux, devra être privilégiée comme le précisait d'ailleurs M. le Conseiller provincial Alfred OSSEMANN dans une interview qu'il donna, comme vous d'ailleurs M. MOCKEL, au journal La Libre Belgique ce mardi 18 décembre.

Indépendamment de ce futur accord de coopération, je tiens à rappeler que les collaborations entre la Province de Liège et la Communauté germanophone se poursuivent dans différents domaines. Ainsi, c'est avec plaisir que je vous précise que de fructueux

SEANCE PUBLIQUE DU 20 DECEMBRE 2012

contacts ont été pris à la demande de la Province de Liège pour que la Communauté germanophone soit retenue comme invité d'honneur du prochain Marché des Gourmets à la Paix Dieu à Amay.

Au-delà de cet exemple gastronomique qui nous réjouit autant que M. le Ministre-Président Karl-Heinz LAMBERTZ, je tiens également à rappeler que nous oeuvrons à des coopérations spécifiques dans bien des matières. Ainsi, je rencontrerai pas plus tard que le 15 janvier prochain M. le Ministre Olivier PAASCH à propos de la Modernisation et la restructuration des centres PMS-PSE, qui lui est cher, et les Services d'accrochage scolaire.

On le voit, M. MOCKEL, les relations entre la Province de Liège et « les germanophones » au sens large ne sont évidemment pas à l'arrêt.

Le futur accord de coopération devra d'ailleurs, comme convenu entre le Ministre-Président et moi-même, être tripartite, c'est une nouveauté en la matière, en s'élargissant à la Conférence des Bourgmestres des Communes germanophones, partenaire par ailleurs de la Coordination des Pouvoirs locaux au même titre que Région Verviers, Meuse Condroz Hesbaye ou encore Métropole Liégeoise.

Vous m'interrogez M. CONTENT sur la réforme du paysage de l'enseignement supérieur, qui est en effet revenu récemment au premier plan de l'actualité.

Je tiens avant tout à vous confirmer, si besoin est, que je suis et reste, bien évidemment, tout particulièrement attentif à l'évolution de ce dossier et aux différentes prises de position sur le sujet.

Je ne peux d'ailleurs répondre à votre question sur la vision de la Province de Liège en cette matière sans faire référence à mon intervention, à cette même tribune, en octobre 2010. En substance, et vous verrez que mon propos de l'époque reste aujourd'hui d'une parfaite actualité, je rappelais tout d'abord que la Province de Liège n'avait jamais manqué de s'inscrire positivement dans la perspective de création d'une plate-forme regroupant l'ensemble des acteurs et opérateurs provinciaux de l'enseignement supérieur. Elle l'avait du reste

SEANCE PUBLIQUE DU 20 DECEMBRE 2012

exprimé dès 2002 déjà, à l'époque de la mise sur pied du Pôle mosan dont nous fûmes membres fondateurs.

Je confirmais ensuite à ce Conseil que la Province de Liège adhéraît avec entière conviction à l'idée de mieux coordonner l'offre de formations d'enseignement supérieur afin que chaque étudiant puisse y trouver son parcours le plus adapté. L'enjeu fondamental n'est-il pas d'offrir à l'étudiant, qui doit rester au centre des préoccupations de chacun des formateurs, une meilleure lisibilité de tous les cursus proposés et de soutenir par divers mécanismes la gestion optimale de son propre parcours ?

J'indiquais aussi que si la Province de Liège était certes disponible pour une réflexion sur la mise en œuvre concrète d'un pôle d'enseignement supérieur structuré sur une base géographique autour d'une université, pour ce qui nous concerne et sans nul doute possible notre Université de Liège, elle entendait, en toute légitimité et cohérence, s'y associer en qualité de Pouvoir organisateur d'un enseignement supérieur de plein exercice mais aussi de Promotion sociale. Ceci via sa Haute Ecole qui compte aujourd'hui, faut-il le rappeler, plus de 9.000 étudiants, mais tout autant donc de Promotion sociale via ses différents instituts, elle aussi opérateur actif dans l'enseignement supérieur. Nous étions alors, cela va de soi, et nous le sommes évidemment encore aujourd'hui, déterminés à ce que soit mise en place et garantie une gestion concertée entre tous les acteurs, fondée sur le respect mutuel, assurant le maintien de notre identité provinciale et confortant notre rôle historique actif de Pouvoir organisateur essentiel en matière d'enseignement supérieur sur le territoire de notre Province.

C'est dans cet esprit que depuis lors, notre Haute Ecole a poursuivi ses contacts avec les autres institutions d'enseignement supérieur. D'une part, par sa participation régulière et dynamique au Conseil interréseaux de concertation des Hautes Ecoles liégeoises, le CICHEL, en abrégé, où le sujet est bien entendu régulièrement évoqué. D'autre part, par sa présence aux différentes réunions de travail préparatoires à la mise en place du Pôle Liège-Luxembourg tel que les discussions et débats en cours le prévoient et réunissant l'ensemble des acteurs pressentis.

SEANCE PUBLIQUE DU 20 DECEMBRE 2012

C'est déjà dans le cadre de ses relations avec ces autres institutions que notre Haute Ecole avait concrétisé quatre dossiers de programmations en septembre 2012, à chaque fois avec la collaboration d'une autre Haute Ecole : Bachelier en Coopération internationale et Bachelier en Psychomotricité, en co-organisation avec la Haute Ecole Libre Mosane ; Bachelier en Energies alternatives et renouvelables, en co-organisation avec la Haute Ecole de la Ville de Liège ; Spécialisation en Médiation, en co-organisation avec la Haute Ecole Charlemagne.

Ceci sans même évoquer ni des formations co-organisées depuis plusieurs années maintenant, Bachelier en Gestion des transports et logistique d'entreprise et Master en Ingénierie et action sociales, ni deux autres orientations d'études, qui sont prévues dans le même esprit de co-organisation et sont, d'ores et déjà, en préparation pour la rentrée académique 2013.

Comme vous le voyez, pour la Province de Liège, et sa Haute Ecole en particulier, la question des collaborations entre Hautes Ecoles ne se pose pas en termes d'intentions pour un avenir plus ou moins éloigné. Ce sont des collaborations qui existent. Elles trouveront très naturellement, à terme, leur place au sein du Pôle liégeois, si la réforme du paysage de l'enseignement supérieur telle qu'envisagée se concrétise.

Comme vous le soulignez vous-même, il est évidemment prématuré d'entamer ici un débat, technique a fortiori, sur un texte qui est toujours en discussion et connaîtra selon toute vraisemblance encore bien des évolutions en lien avec le débat sociétal engagé à son propos.

Il m'apparaît personnellement, en effet, que ce texte, à certains égards, et c'est bien normal, devra encore évoluer. Tout d'abord, il conviendra de veiller absolument, et nul ne sera surpris que je le dise, à la participation des représentants des Pouvoirs organisateurs, c'est quand même eux qui décident et qui banquent en fin de compte, en fonction de leur poids respectif, aux différentes instances mises en place, tant au niveau de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur que des Pôles eux-mêmes.

Il nous semble aussi évident que les Hautes Ecoles, qui ont

SEANCE PUBLIQUE DU 20 DECEMBRE 2012

fait preuve de leur expérience en la matière, doivent pouvoir continuer d'organiser ou co-organiser des formations de niveau Master contrairement à ce qui a été décidé en Flandre, par exemple.

Enfin, les missions confiées aux Pôles dans l'avant-projet doivent bien davantage s'inscrire dans une perspective de coordination des actions des adhérents potentiels et des moyens qu'ils y consacrent actuellement, ces moyens, dont ceux de la Province de Liège, restant évidemment nécessaires sinon vraiment indispensables dans un contexte où la question du financement n'a toujours pas été clarifiée et où on sait qu'elle ne le sera pas comme par miracle.

Et puisque vous semblez vous inquiéter aujourd'hui de la vision de notre Province de Liège sur ce nouveau paysage de l'enseignement supérieur, ce qui, soit dit en passant, pourrait prêter à sourire s'il s'avérait bien que votre Parti, comme j'ai cru le comprendre, soit favorable à la mise en place d'un réseau unique organisé par la seule Communauté française, je ne doute pas que j'aurai pu vous rassurer quant au rôle actif et essentiel que notre Haute Ecole, avec le soutien déterminé de son Pouvoir organisateur provincial, entend y poursuivre.

J'ajouterai: en le développant encore davantage, en sa qualité de Haute Ecole comptant la population étudiante la plus nombreuse en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ainsi, en parfaite cohérence avec mes propos antérieurs à cette même tribune, octobre 2010, et ayant déjà marqué sa disponibilité la Province de Liège et le Conseil provincial, je réitère et confirme ici, souhaite s'associer activement à ce chantier d'avenir, elle la réaffirme et la confirme, avec force, aujourd'hui.

M. Marc HODY m'interroge sur la rationalisation des services de maintenance et de sécurité des réseaux de gaz dans la région de Verviers.

Effectivement, en tant que Président de l'Intercommunale Tecteo, je suis bien informé des mouvements de grève de certains travailleurs affiliés à un syndicat.

Avant toute chose, je tiens à préciser que l'organisation de

SEANCE PUBLIQUE DU 20 DECEMBRE 2012

l'activité opérationnelle gaz est revue suivant trois grands piliers. Cette réflexion a été menée par le management de l'ex-ALG, en collaboration avec celui du GRD électricité, en s'inspirant de la centralisation réalisée plus tôt, en 2009 par Resa Electricité et ce, dans l'optique de la mise en place d'un GRD intégré. Ces trois piliers sont : les raccordements, la maintenance du réseau, le suivi des chantiers.

Dans le cadre de notre analyse, les synergies possibles avec l'activité de GRD électricité ont été étudiées. C'est pourquoi, tous les raccordements gaz seront réalisés au départ du site de Seraing où étaient déjà centralisés les raccordements électricité. Cette réorganisation permettra à terme de libérer le centre d'exploitation de Resa Gaz à Seraing.

Concernant la maintenance gaz, elle sera effectuée à partir du centre de Jupille. Ce dernier a été choisi, notamment, au vu de son positionnement géographique sur le réseau et de la surface disponible pour accueillir le personnel.

En ce qui concerne le suivi de chantiers, les équipes gaz travailleront conjointement avec les équipes électricité au départ du centre d'exploitation de Herstal, ce qui générera également de nombreuses synergies entre les équipes gaz et électricité.

Soulignons enfin que le centre d'Eupen en Communauté germanophone toute proche est, quant à lui, maintenu.

Concrètement, la fermeture définitive du centre de Dison est planifiée au cours du premier semestre 2013. Cette fermeture est la conséquence de la nouvelle organisation mise en place.

Cependant, cette nouvelle organisation ne compromet en rien le maintien d'un service public de proximité et de qualité. En effet, le système est basé sur 4 grands axes : pendant la journée de travail, des patrouilleurs sillonnent l'ensemble du territoire de Resa Gaz pour garantir la sécurité, surveiller les chantiers et solutionner les éventuels cas d'alertes pour « odeurs de gaz ». Prochainement, ils partiront de leur domicile et sillonneront les différentes zones, ce qui améliorera encore la dispersion des patrouilleurs sur le terrain et leur rapidité d'intervention en cas d'incident.

SEANCE PUBLIQUE DU 20 DECEMBRE 2012

De plus, pendant la journée de travail, des équipes moyenne pression, comme on dit dans le jargon, excusez-moi mais la question étant écrite, il faut bien que je réponde comme tel, assurent la maintenance dans chacune des zones d'exploitation et sont donc susceptibles d'intervenir en urgence.

Un nouvel outil de géo-localisation sera mis en place permettant au dispatching situé à Jupille de déterminer instantanément, le patrouilleur le plus proche d'un incident. Cet outil offrira une vision d'ensemble du territoire ainsi qu'un contact permanent avec les patrouilleurs.

Une garde sera assurée en dehors des heures de travail et est organisée selon différents niveaux : Agents de Rang 1 : prise des appels au dispatching de Jupille ou au départ de leur domicile pour les agents d'Eupen ; Des agents de Rang 2 couvrent 8 zones de garde (Verviers, Eupen, Dison, ...) réparties uniformément sur tout le territoire ; Agents de Rang 3 : rappelables en soutien des agents de la garde de Rang 2 en cas d'incident majeur ; Un entrepreneur est aussi de garde sur Liège et un sur Eupen.

Toutes les zones sont donc couvertes sur le territoire de Resa Gaz, comme précédemment et, de surcroît, de manière plus efficace.

Par ailleurs, en terme de communication et afin d'apaiser les éventuelles craintes du personnel, une information complète a été donnée ce jeudi 22 novembre 2012 dans les différents centres d'exploitation, suivie d'entretiens individuels.

Si en effet, les décisions de réorganisation au sein de Resa gaz adoptées par les instances de TECTEO, ont suscité diverses interrogations de quelques mandataires politiques, il est regrettable toutefois que certains aient privilégié une démarche vers la presse plutôt que de solliciter des contacts, voire de répondre à nos sollicitations antérieures de rencontre pour aborder ce sujet. Mieux encore, notre jeune Bourgmestre ELSÉN se sentant le devoir d'interpeller M. le Ministre NOLLET en charge de l'Energie lors d'une session du Parlement wallon.

C'est ainsi qu'à la demande écrite des Bourgmestres de Verviers, Dison et Herve ainsi que du Député régional Ecolo Matthieu

SEANCE PUBLIQUE DU 20 DECEMBRE 2012

DAELE, une rencontre a été programmée ce 28 décembre en présence de Bourgmestres de l'Arrondissement de Verviers, je ne sais pas qui sera présent, à laquelle une délégation de TECTEO participera afin de lever les préoccupations et les interrogations de chacun.

Mais TECTEO n'avait évidemment pas attendu la réception de cette missive puisque M. Dominique DRION, ici présent, Administrateur et Conseiller provincial, avait d'ores et déjà formulé la proposition de cette rencontre bien avant l'envoi de ce courrier confirmatif et avait convenu que la Direction de Resa rencontrerait en ces lieu et date les intéressés aux fins de répondre à leurs préoccupations.

Ce sujet était en outre d'ores et déjà inscrit à l'ordre du jour du Conseil d'Administration de TECTEO SCIRL qui se tenait ce mercredi 19 décembre 2012, hier donc, et qui avait été, lui, convoqué le jeudi 13 décembre dernier.

Enfin, permettez-moi de préciser que les décisions de réorganisation adoptées au sein de Resa Gaz, impliquant notamment la fermeture du centre de Dison, sont connues et ont été exposées aux membres du Comité de Secteur 5 gaz, le 18 juin dernier déjà, au sein duquel siègent plusieurs mandataires de l'arrondissement de Verviers représentatifs de différentes familles politiques. Elles ont été à nouveau évoquées et reconfirmées lors des séances du Conseil d'Administration de TECTEO SCIRL, hier soir, et du Comité de secteur 5 gaz de ce mercredi 19 décembre.

L'émoi particulier que suscitent ces décisions me surprend dès lors d'autant plus qu'elles n'affectent ni la sécurité des citoyens, ni l'emploi, ni la rémunération des travailleurs, ce qui n'est guère négligeable dans la conjoncture actuelle.

En d'autres termes, l'emploi est maintenu. La fermeture du centre d'exploitation de Dison n'entraîne aucun licenciement. L'ensemble des agents ont été réaffectés en fonction des besoins, de leurs compétences et de leur domicile. Je vous affirme que TECTEO remplit sa mission de service public et que la sécurité n'est pas remise en cause.

En conclusion, je souhaiterais ici mettre en évidence qu'il n'est pas du rôle du Conseil provincial de se saisir en direct des questions relevant des décisions de gestion opérationnelle adoptées

SEANCE PUBLIQUE DU 20 DECEMBRE 2012

par le GRD Resa ; les structures de TECTEO, comme d'autres d'ailleurs, disposent d'organes de gestion, Bureau Exécutif, Comité de Secteur gaz..., statutaires et compétents au sein desquels siègent des Administrateurs, dont des mandataires de l'arrondissement de Verviers représentatifs de différentes familles politiques. En termes de gestion de la communication autour de ce sujet, il eut été plus judicieux dans le chef de certains intervenants, de solliciter les informations complètes et objectives auprès de ces gestionnaires, ces relais privilégiés, plutôt que de céder au syndrome de l'épanchement.

Je vous remercie M. le Président de m'avoir accordé la parole.

VI.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial

Document 12-13/028 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Association Sportive de l'Enseignement provincial - Liège » - en abrégé « A.S.E.P. » asbl - Exercice 2011/Prévisions 2012.

Document 12-13/029 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Carrefour, Centre de Loisirs de l'Enseignement provincial liégeois » - en abrégé « Carrefour - C.L.E.P.L. » asbl - Exercice 2011/Prévisions 2012.

Document 12-13/030 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Conseil des Pouvoirs organisateurs de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné » - en abrégé « C.P.E.O.N.S. » asbl - Exercice 2011/Prévisions 2012.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 2, 3 et 4 de l'ordre du jour (documents 12-13/028, 12-13/029, 12-13/030). Ces documents ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Ces documents ont été soumis à l'examen de la première Commission.

SEANCE PUBLIQUE DU 20 DECEMBRE 2012

Les documents 12-13/028 et 12-13/029 n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 12 voix pour et 5 abstentions que la première Commission vous propose de les adopter.

Par ailleurs, le document 12-13/030 ayant soulevé une remarque, j'invite le rapporteur M. Alain DEFAYS à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. DEFAYS, rapporteur (à la tribune).- Merci Président. Donc votre Commission s'est réunie et a abordé le point 12-13/030.

Il n'y a pas eu de question, simplement un constat fait par un Commissaire qui, constant à l'examen de ce dossier qu'il comportait le rapport moral 2011 de l'association et on présentait le budget 2012, étant nouvellement élu, il faisait remarquer qu'il avait du mal à voir la concordance entre les deux documents puisqu'un date de 2011 et l'autre de 2012.

Sur base de quoi, votre première Commission vous propose par 13 voix pour, 0 contre et 5 abstentions d'adopter ce dossier.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Pouvons-nous passer à un vote global des conclusions de la Commission ? Oui pour un vote global.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH, le groupe ECOLO,
Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB+

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 12-13/031 : Rapport d'évaluation annuel relatif au

SEANCE PUBLIQUE DU 20 DECEMBRE 2012

contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Réseau Belge Francophone des Villes - Santé de l'Organisation Mondiale de la Santé » - en abrégé « R.B.F. » asbl - Exercice 2011/Prévisions 2012.

Document 12-13/032 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Centre Local de Promotion de la Santé Huy-Waremme » - en abrégé « C.L.P.S - H.W. » asbl - Exercice 2011/Prévisions 2012.

Document 12-13/033 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Centre Liégeois de Promotion à la Santé » - en abrégé « C.L.P.S. » asbl - Exercice 2011/Prévisions 2012.

Document 12-13/034 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Centre Verviétois de Promotion à la Santé » - en abrégé « C.V.P.S. » asbl - Exercice 2011/Prévisions 2012.

Document 12-13/035 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et la Fondation « TADAM pour la prise en charge médicale des troubles liés aux substances psycho-actives et pour le soutien de la recherche en matière de traitement assisté par diacétylmorphine » - en abrégé « Fondation TADAM » - Exercice 2011/Prévisions 2012.

Document 12-13/036 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Centre Médical Hélicopté de Bra-sur-Lienne » asbl - Exercice 2011/Prévisions 2012.

M. LE PRESIDENT.- Points 5, 6, 7, 8, 9 et 10 de l'ordre du jour (documents 12-13/031, 12-13/032, 12-13/033, 12-13/034, 12-13/035 et 12-13/036). Ces documents ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Ces documents ont été soumis à l'examen de la deuxième Commission.

Ces documents n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 14 voix pour et 6 abstentions que la Commission vous propose de les adopter.

SEANCE PUBLIQUE DU 20 DECEMBRE 2012

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Pouvons-nous passer à un vote global des conclusions de la Commission ? Oui pour un vote global.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH, le groupe ECOLO,
Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB+

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte les six résolutions.

Document 12-13/037 : Service provinciaux - Prise de connaissance trimestrielle des travaux relevant du budget extraordinaire adjugés à un montant inférieur à 67.000 € hors TVA.

M. LE PRESIDENT.- Point 11 de l'ordre du jour (documents 12-13/037). Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission.

Ce document ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur M. André DENIS à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. DENIS, rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Messieurs les Députés, Chers Collègues.

Le point soulevé à la deuxième Commission a effectivement soulevé une question d'un Commissaire qui souhaitait savoir combien d'offres sont demandées dans ce type de marchés de travaux inférieurs à 67.000 €. Il lui a été répondu par le Député en charge des travaux que le Collège respecte en la matière la législation sur les marchés publics avec un nombre d'appels dépassant d'ailleurs le plus souvent le nombre minimum requis par cette même législation et que c'est souvent 5 voire 6 offres qui sont demandées. Je vous remercie.

SEANCE PUBLIQUE DU 20 DECEMBRE 2012

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

(Voir procès-verbal officiel).

Il s'agit d'une prise de connaissance donc le Conseil a pris connaissance de ladite résolution.

Document 12-13/038 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « LOGEO Agence Immobilière Sociale » - en abrégé « LOGEO A.I.S. » asbl anciennement « A.I.S. Verviers » - Exercice 2011/Prévisions 2012.

Document 12-13/039 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Agence Immobilière Sociale Ourthe-Ambève » - en abrégé « A.I.S. OA » asbl - Exercice 2011/Prévisions 2012.

Document 12-13/040 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Agent Immobilière Sociale Ourthe-Ambève » - en abrégé « A.I.S. OA » asbl - Exercice 2011/Prévisions 2012.

Document 12-13/041 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Agence Immobilière Sociale de Seraing » - en abrégé « A.I.S. Seraing » asbl - Exercice 2011/Prévisions 2012.

Document 12-13/042 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Wohnraum Für Alle (Agence Immobilière Sociale de Saint-Vith) » - - Exercice 2011/Prévisions 2012.

Document 12-13/069 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Agence Immobilière Sociale du Pays de Huy » - en abrégé « A.I.S. du Pays de Huy » asbl - Exercice 2011/Prévisions 2012.

M. LE PRESIDENT.- Points 12, 13, 14, 15, 16 et le point complémentaire 2 de l'ordre du jour (documents 12-13/038, 12-13/039, 12-13/040, 12-13/041, 12-13/042 et 12-13/069). Ces

SEANCE PUBLIQUE DU 20 DECEMBRE 2012

documents ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission.

Ces documents ont été soumis à l'examen de la troisième Commission.

Ces documents n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 13 voix pour et 4 abstentions que la Commission vous propose d'adopter le document 12-13/038 et par 14 voix pour et 4 abstentions que la Commission vous propose d'adopter les documents 12-13/039, 040, 041, 042 et 069.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Pouvons-nous passer à un vote global des conclusions de la Commission ? Oui pour un vote global.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH, le groupe ECOLO,
Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB+

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte les six résolutions.

Document 12-13/043 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Opéra Royal de Wallonie - Centre Lyrique de la Communauté française » - en abrégé « O.R.W. » asbl - Exercice juillet-décembre 2011/Prévisions 2012.

Document 12-13/044 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Académie de Musique Grétry » - en abrégé « Académie Grétry » asbl - Exercice 2011/Prévisions 2012.

Document 12-13/045 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Cinéma Liège Accueil Province » - en abrégé « C.L.A.P. » asbl - Exercice 2011/Prévisions 2012.

SEANCE PUBLIQUE DU 20 DECEMBRE 2012

Document 12-13/046 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Wallonie Design », en abrégé « W.D. » asbl - Exercice 2011/Prévisions 2012.

Document 12-13/047 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « MNEMA » - Exercice 2011/Prévisions 2012.

Document 12-13/048 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat programme conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Orchestre Philharmonique Royal de Liège », en abrégé « O.P.L. » asbl - Exercice 2011/Prévisions 2012.

Document 12-13/049 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Centre Wallon d'Art Contemporain de la Communauté française « La Châtaigneraie » - Exercice 2011/Prévisions 2012.

Document 12-13/068 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat programme conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Théâtre de la Place, Centre dramatique de la Communauté française - Centre européen de création théâtrale et chorégraphique » - Exercice 2010-2011/Prévisions 2011-2012.

M. LE PRESIDENT.- Points 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23 et le point complémentaire 1 de l'ordre du jour (documents 12-13/043, 12-13/044, 12-13/045, 12-13/046, 12-13/047, 12-13/048, 12-13/049 et 12-13/068). Ces documents ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission.

Ces documents ont été soumis à l'examen de la troisième Commission.

Ces documents n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 14 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions que la Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Pouvons-nous passer à un vote global des conclusions de la Commission ? Oui pour un vote global.

SEANCE PUBLIQUE DU 20 DECEMBRE 2012

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH, le groupe ECOLO,
Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB+

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte les huit résolutions.

Document 12-13/050 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Hesbaye Meuse Condroz Tourisme », en abrégé « H.M.C.T. » asbl - Exercice 2011/Prévisions 2012.

Document 12-13/051 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Fédération du Tourisme de la Province de Liège », en abrégé « F.T.P.L. » asbl - Exercice 2011/Prévisions 2012.

Document 12-13/052 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Association de gestion des Domaines Touristiques du Vallon de la Lembrée », en abrégé « D.T.V.L. » asbl - Exercice 2011/Prévisions 2012.

Document 12-13/053 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Maison du Tourisme du Pays de Liège », en abrégé « M.T.P.L. » asbl - Exercice 2011/Prévisions 2012.

M. LE PRESIDENT.- Points 24, 25, 26 et 27 de l'ordre du jour (documents 12-13/050, 12-13/051, 12-13/052 et 12-13/053). Ces documents ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission.

Ces documents ont été soumis à l'examen de la troisième Commission.

Ces documents n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 14 voix pour et 4 abstentions que la

SEANCE PUBLIQUE DU 20 DECEMBRE 2012

Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Pouvons-nous passer à un vote global des conclusions de la Commission ? Oui pour un vote global.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH, le groupe ECOLO,
Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB+

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte les quatre résolutions.

Document 12-13/054 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Service Social des Agents Provinciaux de Liège », en abrégé « S.S.A.P.L. » asbl - Exercice 2011/Prévisions 2012.

Document 12-13/055 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Fonds d'Entraide de la Province de Liège » - Exercice 2011/Prévisions 2012.

Document 12-13/056 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « L'Observatoire - Revue d'action sociale et médico-sociale en région wallonne », en abrégé « L'Observatoire » asbl - Exercice 2011/Prévisions 2012.

Document 12-13/057 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Centre d'Etudes et de Documentation sociales », en abrégé « C.E.D.S. » asbl - Exercice 2011/Prévisions 2012.

Document 12-13/058 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « AIDE ET SOLIDARITE » - Exercice 2011/Prévisions 2012.

SEANCE PUBLIQUE DU 20 DECEMBRE 2012

Document 12-13/059 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Centrale de Services à Domicile - Réseau Solidaris », en abrégé « CSD - Réseau Solidaris » asbl - Exercice 2011/Prévisions 2012.

Document 12-13/060 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Centre Régional pour l'Intégration des Personnes Etrangères et d'Origines Etrangères de Liège », en abrégé « C.R.I.P.E.L. » asbl - Exercice 2011/Prévisions 2012.

Document 12-13/061 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Aide Familiale Liège - Huy - Waremme » - Exercice 2011/Prévisions 2012.

Document 12-13/072 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Section belge du Centre international de recherches et d'information sur l'économie publique, sociale et coopérative », en abrégé « CIRIEC, Section belge » asbl - Exercice 2011/Prévisions 2012.

M. LE PRESIDENT.- Points 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35 et le point complémentaire 5 de l'ordre du jour (documents 12-13/054, 12-13/055, 12-13/056, 12-13/057, 12-13/058, 12-13/059, 12-13/060, 12-13/061 et 12-13/072). Ces documents ont été regroupés à la demande des membres de la quatrième Commission.

Ces documents ont été soumis à l'examen de la quatrième Commission.

Ces documents ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur M. Marc YERNA à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. YERNA, rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Un Commissaire demande pourquoi les Directeurs qui valident les rapports sont présents au CA de ces ASBL.

SEANCE PUBLIQUE DU 20 DECEMBRE 2012

Il lui est répondu qu'ils sont présents en qualité de Directeur des Services concernés.

Le même Commissaire souhaiterait qu'à l'avenir, ce ne soit pas les mêmes personnes qui prennent et valident les décisions, en d'autres termes, que la Province ne soit pas juge et partie.

Il précise que cette remarque est valable pour l'ensemble des documents relatifs aux rapports d'évaluation ouverts lors de cette Commission.

Il n'y a pas eu d'autre question ni de remarque et c'est donc par 11 voix pour, 0 contre et 6 abstentions que la Commission vous propose d'adopter ces résolutions. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Pouvons-nous passer à un vote global des conclusions de la Commission ? Oui pour un vote global.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH, le groupe ECOLO,
Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB+

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte les neuf résolutions.

Document 12-13/062 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Association des Maisons de la Laïcité de la Province de Liège », en abrégé « A.M.P.L. » asbl - Exercice 2011/Prévisions 2012.

Document 12-13/063 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Challenge Jogging Province de Liège », en abrégé « C.J.P.L. » asbl - Exercice 2011/Prévisions 2012.

Document 12-13/064 : Rapport d'évaluation annuel relatif au

SEANCE PUBLIQUE DU 20 DECEMBRE 2012

contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Maison des Sports de la Province de Liège » - Exercice 2011/Prévisions 2012.

Document 12-13/065 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Centre Provincial Liégeois de Promotion et de Gestion en Agriculture », en abrégé « C.P.L. - PROMOGEST » asbl - Exercice 2011/Prévisions 2012.

Document 12-13/073 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Royal Football Club - Liège Athlétisme », en abrégé « R.F.C. Liège Athlétisme » asbl - Exercice 2011/Prévisions 2012.

Document 12-13/074 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Centre Provincial Liégeois de Productions Végétales et Maraîchères », en abrégé « CPL - VEGEMAR » asbl - Exercice 2011/Prévisions 2012.

Document 12-13/075 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Centre Provincial Liégeois de Productions Animales », en abrégé « CPL - ANIMAL » - Exercice 2011/Prévisions 2012.

Document 12-13/076 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Association des Provinces Wallonnes », en abrégé « A.P.W. » asbl - Exercice 2011/Prévisions 2012.

M. LE PRESIDENT.- Points 36, 37, 38, 39 et les points complémentaires 6, 7, 8 et 9 de l'ordre du jour (documents 12-13/062, 12-13/063, 12-13/064, 12-13/065, 12-13/073, 12-13/074, 12-13/075 et 12-13/076). Ces documents ont été regroupés à la demande des membres de la cinquième Commission.

Ces documents ont été soumis à l'examen de la cinquième Commission.

Ces documents ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur M. Jean-Claude JADOT à nous en faire connaître les

SEANCE PUBLIQUE DU 20 DECEMBRE 2012

conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. JADOT, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, Chers Collègues.

Notre cinquième Commission s'est réunie ce mercredi afin d'examiner les différents rapports annuels d'évaluation relatifs aux contrats de gestion conclus entre la Province de Liège et différentes asbl.

Le Président de notre Commission nous propose de réunir les huit points, les huit rapports d'évaluation présentés ce jour. Un Conseiller a deux questions.

La première, bis repetita, c'est la même, en fait, il considère que c'est un élément formel important. En effet, à la lecture de certains rapports, on constate que les Chefs de secteur chargés de viser les comptes des asbl siègent à la fois comme secrétaire de cette asbl et ensuite, dépose un avis sur le rapport qui fonde la décision du Collège provincial.

Ils sont donc à la fois juges et parties, ce qui crée une situation très inconfortable.

Etre dans une asbl et contrôler le fait de savoir si le contrat de gestion est respecté est en effet une opération délicate.

Dans une autre association, un agent provincial se trouvant dans cette situation a préféré remettre sa démission de cette asbl.

Notre collègue suggère donc qu'un processus soit mis en place afin que la personne qui contrôle une asbl ne soit plus chargée de la gestion de celle-ci.

La proposition faite, celui-ci ne doute pas de la probité des fonctionnaires mais estime que ce serait plus sain. A cette demande, il est répondu que ce contrôle est prévu par le Code de la Démocratie Locale. Le contrôle effectué est uniquement technique.

SEANCE PUBLIQUE DU 20 DECEMBRE 2012

Il est vrai que la situation peut être inconfortable lorsque les Chefs de section vont plus loin dans leur mission. Le Député s'engage à présenter cette réflexion au Collège provincial.

La deuxième question porte sur l'asbl « PROMOGEST » où le Chef de secteur attire l'attention sur les heures de récupération du personnel. Notre collègue s'interroge de savoir si l'asbl ne dépasse pas sa mission ou si elle manque de personnel car son activité augmente.

Un autre membre précise que sous la précédente législature, il a été demandé à cette association de développer notamment les circuits courts en agriculture.

Cette demande engendre inévitablement des prestations à horaire décalé d'où le fait de surveiller les heures supplémentaires.

Le Député répond que les moyens budgétaires sont ce qu'ils sont et qu'il faut garder un juste milieu dans les subsides octroyés. En 2013, le même montant a été prévu pour l'année précédente.

Notre Commission a adopté ces rapports par 13 voix pour et 5 abstentions. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Monsieur GERARD. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. GERARD, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues, Madame et Messieurs du Collège.

Ca va être très simple, PROMOGEST, VEGEMAR, CPL - ANIMAL, pour une lecture différente de la notre de la législature en vigueur, vous n'avez pas accepté la présence de représentant ECOLO dans les CA la législature précédente.

Nous voterons malgré tout positivement puisque nous sommes ouverts et que nous avons confiance en l'avenir. Je vous remercie.

SEANCE PUBLIQUE DU 20 DECEMBRE 2012

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. D'autres interventions ? Personne. Je clos la discussion générale. Pouvons-nous passer à un vote global des conclusions de la Commission ? Oui pour un vote global.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH, le groupe ECOLO,
Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB+

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte les huit résolutions.

Document 12-13/066 : Désignation au 1^{er} janvier 2013 d'un receveur spécial des recettes pour l'Ecole polytechnique de Verviers.

M. LE PRESIDENT.- Point 40 de l'ordre du jour (document 12-13/066). Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 13 voix pour et 5 abstentions que la Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH, le groupe PTB+
Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 12-13/070 : Modification de l'annexe 1 du Règlement d'Ordre Intérieur de la Bibliothèque « Chiroux ».

SEANCE PUBLIQUE DU 20 DECEMBRE 2012

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour complémentaire (document 12-13/070). Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 15 voix pour et 3 abstentions que la Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH, le groupe ECOLO

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB+

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 12-13/071 : Legs de feu M. Richard FORGEUR de neuf pièces de mobilier au profit de la Province de Liège.

M. LE PRESIDENT.- Point 4 de l'ordre du jour complémentaire (document 12-13/071). Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc à l'unanimité que la Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

SEANCE PUBLIQUE DU 20 DECEMBRE 2012

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 12-13/077 : Désignation d'un receveur spécial pour assurer le suivi du compte de gestion du Centre Hospitalier Spécialisé « L'Accueil » et de la Maison de Soins Psychiatriques « Le Hameau » de Lierneux au 1^{er} janvier 2013.

M. LE PRESIDENT.- Point 10 de l'ordre du jour (document 12-13/077). Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 13 voix pour et 5 abstentions que la Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 12-13/078 : Octroi de la garantie de la Province de Liège pour les emprunts transférés à l'Intercommunale de soins spécialisés de Liège, en abrégé ISOSL, souscrits en vue d'investissements liés à l'activité développée sur le site du Centre Hospitalier Spécialisé « L'Accueil » à Lierneux avant le 31 décembre 2012.

SEANCE PUBLIQUE DU 20 DECEMBRE 2012

M. LE PRESIDENT.- Point 11 de l'ordre du jour complémentaire (document 12-13/078). Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 13 voix pour et 5 abstentions que la Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH, le groupe ECOLO

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB+

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte lesdites résolutions (2).

Document 12-13/079 : Modification des redevances d'analyses réalisées par la Station provinciale d'Analyse agricoles.

M. LE PRESIDENT.- Point 13 de l'ordre du jour complémentaire (document 12-13/079). Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission.

Ce document ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur Mme Isabelle FRESON à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère.

Mme FRESON, rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Lors de notre cinquième Commission, ledit document a été analysé et un Commissaire a posé la question concernant le dépassement des recettes escomptées. Il voulait savoir si le tassement se maintenait ou non. Il lui a été répondu que oui, il augmente.

SEANCE PUBLIQUE DU 20 DECEMBRE 2012

La deuxième question était de savoir si les agriculteurs éprouvaient des difficultés de paiement. Il lui a été répondu que non.

Enfin, un autre Commissaire a regretté qu'on ait augmenté les coûts des analyses de forage en ces temps déjà difficiles pour ces secteurs.

Il a été répondu que l'augmentation était minime et que cela restait très concurrentiel par rapport au privé.

C'est par 13 voix pour et 4 abstentions que votre Commission s'est prononcée sur ce rapport.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH, le groupe ECOLO

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB+

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 12-13/080 : Représentation provinciale au sein de l'ASBL « Association des Provinces Wallonnes (APW) »

Document 12-13/081 : Représentation provinciale au sein de « L'Intercommunale de Soins Spécialisés de Liège (ISoSL) »

M. LE PRESIDENT.- Points 13 et 14 de l'ordre du jour complémentaire (documents 12-13/080 et 12-13/081). Ces documents ont été soumis à l'examen du Bureau du Conseil en date de ce jeudi 20 décembre 2012 et vous l'avez trouvé sur vos bancs.

Ces documents n'ont soulevé aucune remarque ni aucune

SEANCE PUBLIQUE DU 20 DECEMBRE 2012

question et c'est donc par consensus que le Bureau vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Monsieur DRION. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. DRION, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Mes Chers collègues.

Quelques mots parce que avec mon groupe, nous sommes interpellés entre le document approuvé par consensus en Bureau et le document distribué sur les bancs quelques instants plus tard. Les documents ont la même date, ils n'ont peut être pas la même heure mais comme l'heure n'est pas dessus, je ne sais pas lequel je dois retenir. Et donc, j'aimerais savoir si c'est, au Conseil d'administration de l'APW où nous soutenons évidemment une Présidence liégeoise, si c'est Monsieur DENIS et Monsieur CULOT ou si c'est Monsieur PIRE et Madame FIRQUET ?

Ayant les deux documents sous les yeux, j'aimerais les mettre dans l'ordre chronologique et savoir sur lequel nous votons. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Non, on ne demande pas une suspension de séance. Oui Monsieur CULOT. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. CULOT, Conseiller provincial (à la tribune).- Mais, je sentais en effet que le chef de groupe du CDH avait envie que je prenne la parole cet après-midi. Je ne voudrais pas lui enlever ce plaisir et donc, excusez mon arrivée tardive de tout à l'heure Monsieur DRION..

M. DRION, Conseiller provincial (de son banc).- Vous étiez dignement représenté !

M. CULOT, Conseiller provincial (à la tribune).- J'étais dignement et avec charme d'ailleurs représenté, je sais que vous préférez la compagnie d'Isabelle FRESON à la mienne. Mais donc pour vous apaiser, c'est évidemment Monsieur PIRE et Madame FIRQUET qui sont les représentants du MR au sein du Conseil d'administration de l'APW.

SEANCE PUBLIQUE DU 20 DECEMBRE 2012

Je vous prie de m'excuser pour ce changement mais voilà, les noms ont dû être communiqués à la dernière minute, d'où ce petit flottement. Je vous remercie pour votre attention et votre grande vigilance.

M. LE PRESIDENT.- Ce n'est pas grave Monsieur le Conseiller. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Pouvons-nous passer à un vote globalisé des conclusions du Bureau du Conseil ?

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

VII.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Aucune réclamation n'ayant été déposée au sujet de la rédaction du procès-verbal de la réunion du 29 novembre 2012, je le déclare approuvé.

VIII.- Clôture de la réunion

Je déclare close la séance publique de ce jour.

La réunion publique est levée à 17H00'.

IX.- Séance à huis clos

En application de l'article L2212-15 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 50 de notre Règlement d'Ordre intérieur, je prononce le huis clos pour la suite de nos travaux de ce jour.

Je prierai Mesdames et Messieurs les responsables de

SEANCE PUBLIQUE DU 20 DECEMBRE 2012

l'enregistrement et de la sonorisation de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour ce huis clos; également Messieurs les fonctionnaires et représentants de la presse de bien vouloir quitter notre Salle, sans oublier que MM. les huissiers veilleront d'une part à ce que les tribunes réservées au public soient libérées et d'autre part, à ce que les portes de cette salle soient fermées.

Enfin, je vous demanderai, avant d'aborder le point à huis clos, de veiller afin de respecter la procédure, à éviter autant que possible toute sortie et entrée intempestive de la Salle.